

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE726 (Rect)

présenté par

Mme Allain, M. Alauzet, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 5, après le mot :

« sûre »,

insérer le mot :

« et saine »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme "sûre" manque de précision. L'objectif de notre politique de l'alimentation doit être de fournir à toutes et tous la nourriture la plus saine possible, c'est-à-dire prioriser les enjeux pour la santé.

Nous savons que l'alimentation est une des raisons de la recrudescence de certaines maladies : ces raisons tiennent à la fois à la "malbouffe", avec des produits transformés trop gras, trop salés et trop sucrés, mais également à la mauvaise qualité sanitaire de certains des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. En effet, nombre de produits alimentaires de grande consommation contiennent des substances néfastes : présence d'antibiotiques, de perturbateurs endocriniens, de résidus de pesticides, etc. Ces produits sont malheureusement consommés relativement plus par les classes les moins aisées.

C'est pourquoi il est nécessaire que la qualité sanitaire des aliments soit un des objectifs de notre politique agricole.